

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 7-8

Artikel: Les jeunes et les loisirs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les jeunes et les loisirs

« Qui travaille sans jamais se distraire s'abrutit. » Ce vieux proverbe anglais a trouvé récemment son expression dans le rapport Albemarle sur le service de la jeunesse en Angleterre et au Pays de Galles; ce rapport a été préparé par une commission du gouvernement et recommande la mise sur pied d'un service d'un nouveau genre destiné à mieux occuper les loisirs de la jeunesse anglaise toujours plus nombreuse.

Formée par le ministre de l'éducation pour étudier les besoins de cette jeunesse, la commission était composée de personnes possédant une grande expérience dans ce domaine et comprenait un représentant du Trades Union Congress (TUC). Dans son rapport, elle recommande l'adoption d'un plan de dix ans qui permettrait au service de la jeunesse de répondre aux besoins des jeunes dans le domaine des loisirs et de les aider à s'adapter aux changements sociaux complexes auxquels ils sont assujettis pendant la difficile période de transition de l'enfance à l'âge adulte.

La commission demande que l'on porte autant d'attention aux besoins des jeunes travailleurs qu'à ceux des étudiants, et que les facilités offertes égalent celles des associations d'étudiants, qui jouent un rôle si important dans les universités.

Pour l'instant, les activités des clubs et des mouvements de jeunes suivent les mêmes lignes dans tout le pays. Le plan suggéré par la commission prévoit un élargissement de ces activités et une plus grande variété.

Il souligne notamment le besoin d'initier les jeunes travailleurs – en leur donnant bien entendu les locaux, les terrains et le matériel nécessaires – à toute une nouvelle gamme d'activités considérées récemment encore comme hors de leurs possibilités: à l'escrime, au golf, à l'équitation, au ski nautique, pour ne citer que quelques exemples. Mais la commission insiste tout autant sur des formes d'activité moins spécialisées; le jazz et la guitare doivent avoir leur place, remarque-t-elle.

Aux termes du plan recommandé, les clubs devraient permettre aux jeunes de toutes les classes sociales et de tous les niveaux d'éducation de se retrouver sur un terrain commun. Ils devraient être installés dans des locaux gais et modernes, bien éclairés, agréablement décorés et dotés de tout le matériel nécessaire; ils devraient avoir des salles réservées à la télévision, à la lecture, aux jeux, etc. Et les jeunes devraient participer beaucoup plus à leur direction.

Le service de la jeunesse est assuré conjointement par le gouvernement, les autorités municipales et les organisations bénévoles. La commission considère que ce système doit continuer, mais qu'on devrait aussi y faire participer à tous les échelons un plus grand

nombre d'organisations et d'individus. Pour permettre l'expansion voulue, le plan décennal demande aussi une contribution plus importante des fonds publics.

Ayant beaucoup de jeunes travailleurs dans ses syndicats affiliés, le TUC a porté un vif intérêt au travail de la commission. Au début de son enquête, celle-ci a reçu du TUC un rapport sur les facilités qui, selon lui, devraient être offertes à la jeunesse sur le plan des loisirs.

Attirant l'attention sur les problèmes qui se posent aux adolescents quittant l'école pour le travail, la centrale syndicale du Royaume-Uni a souligné notamment que, pour être satisfaisant, le service de la jeunesse devrait être fondé sur la compréhension des besoins des jeunes et anxieux d'y répondre. Le service de la jeunesse devrait aider les jeunes à s'exprimer, à explorer leurs propres possibilités, à étudier les conventions acceptées et à adopter des normes appropriées au monde où ils vivent.

Le TUC doute que la majorité des organisations de jeunes aient suffisamment de contact avec les organisations ouvrières pour apprécier vraiment les besoins et les problèmes des jeunes travailleurs. C'est pourquoi il a suggéré qu'on pourrait notamment améliorer le service de la jeunesse en faisant appel à l'assistance bénévole d'ouvriers et d'ouvrières.

Ce point semble avoir été apprécié. Car, dans son rapport, la commission demande un plus grand soutien public pour le service de la jeunesse – en particulier de la part des individus ou des groupes qui ont quelque chose de spécial à offrir. Elle remarque par exemple que les deux côtés de l'industrie pourraient aider les clubs désireux d'avoir des discussions réalistes et bien informées sur les questions industrielles.

Les syndicats et les organisations d'employeurs devraient étudier la façon dont ils peuvent prendre part à l'effort national qui doit être fait pour répondre aux besoins de la jeunesse; les autorités régionales et municipales de l'éducation et les organisations bénévoles de jeunes devraient pour leur part trouver un moyen d'attirer dans leurs comités un plus grand nombre de représentants de l'industrie et du commerce.

Une telle ligne de conduite ne pourra qu'être approuvée par les syndicats. Dans le passé, le service de la jeunesse, assuré surtout par le travail bénévole, a principalement recruté son personnel parmi les classes moyennes et les professions libérales. Mais le TUC est fermement convaincu que le service de la jeunesse de l'avenir ne sera vraiment fondé sur les besoins des jeunes travailleurs que si les syndicats jouent le rôle qui leur revient.

La commission nationale nommée par le ministre de l'éducation pour le conseiller sur la réalisation du plan décennal suggéré par la Commission Albemarle comprend un membre du Conseil général du

TUC, M^{lle} Ellen McCullough. A l'autre bout de l'échelon, les syndicats des villes de toute l'Angleterre se verront demander par le TUC de prendre une part toujours plus grande au travail de la jeunesse sur le plan local, car – quels que soient les projets élaborés au sommet – c'est à ce niveau qu'est fait le travail le plus important.

L'assistance technique des Nations Unies s'accroît en 1960

Mis en train en juillet 1950, le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aura dix ans fin juin 1960. Après une réduction dans les crédits pour 1959, la promesse d'un appui financier accru semble devoir se matérialiser en 1960. C'est ce que met en lumière le rapport annuel de cent vingt pages environ du Bureau de l'assistance technique publié au début de juin. Le rapport rend compte notamment des efforts accomplis par les Nations Unies et les institutions spécialisées pour répondre aux demandes d'assistance des nouveaux Etats indépendants d'Afrique.

Pour les opérations effectuées au titre du programme de 1959, 83 gouvernements ont versé 29,6 millions de dollars, contre 31,3 millions de dollars en 1958. En conséquence, les sommes dépensées pour apporter une aide à 102 pays et territoires au cours de l'année 1959 ont été inférieures de 3% environ au chiffre de 1958. Toutefois, il est dit dans l'introduction au rapport annuel qu'il y a lieu de penser que cette diminution n'a marqué qu'un recul temporaire dans le développement du programme (les contributions annoncées pour 1960 s'élèveront sans doute au niveau record de 33,4 millions de dollars).

Malgré les réductions de 1959, l'assistance technique à l'Afrique a été légèrement accrue. Le continent africain, dans son ensemble, a reçu 14,1% de l'aide accordée par le programme élargi dans le monde entier, contre 12,2% en 1958 et 11,3% en 1957. En revanche, les pays d'Amérique latine et ceux du Moyen-Orient ont vu leurs parts légèrement réduites.

Les 2291 experts envoyés en mission au cours de l'année sont ressortissants de 64 pays et territoires. Plus d'un sur quatre experts sont ressortissants de pays qui reçoivent eux-mêmes une assistance technique. Nombre de ces experts avaient déjà accompli une mission d'assistance technique, ce qui leur a permis de mieux comprendre les problèmes que pose le développement économique et social et les facteurs humains dont il faut tenir compte. Le nombre de bourses attribuées par les Nations Unies et par les institutions spécialisées au titre du programme élargi s'est élevé à 2107 au cours de l'année, soit 20% de plus qu'en 1958. Le rapport du Bureau de